



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 11 novembre 2024 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Dérogation mineure

1. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure à l'article 49 du règlement de lotissement no 1002 afin de permettre un frontage d'un lot irrégulier de 16,53 mètres plutôt que 17,5 mètres tel que prescrit.

Identification du site concerné : lot 1 922 355
Chemin de Normandie

Usage conditionnel

2. Nature et effet :

- Accorder un usage conditionnel de résidence principale visant à faire de la location en court séjour, conformément aux dispositions du Règlement sur les usages conditionnels 1010.

Identification du site concerné : lot 1 921 649
168, chemin des Chênes ; zone : H-201.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille vingt-quatre (2024).

Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 octobre 2024.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière